

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AGENCE NATIONALE DES PORTS

Etude portant sur « le diagnostic et l'élaboration d'un programme de réparation et de confortement des ouvrages de protection des ports »

1. L'Agence Nationale des Ports (ANP) du Maroc a sollicité un don de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer une étude portant sur « le diagnostic et l'élaboration d'un programme de réparation et de confortement des ouvrages de protection des ports» et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les composantes de cette étude.
2. L'étude concerne sept (7) ports (Tanger, Al-Hoceima, Nador, Casablanca, Mohammedia, Safi et Agadir) et comprend :
 - ✓ Un diagnostic complet de l'état de l'ouvrage : il s'agit d'analyser les résultats de l'inspection par imagerie multifaisceaux couplée au scanner laser 3D. Cette analyse débouchera éventuellement sur d'autres reconnaissances supplémentaires à recommander par le consultant ;
 - ✓ Les solutions de confortement : à la lumière de ces analyses et des reconnaissances complémentaires éventuelles, le consultant proposera la solution de confortement la plus optimale ;
 - ✓ La mise en place d'un programme de suivi et de surveillance continue pour mieux maîtriser le comportement de l'ouvrage et par conséquent prévoir les opérations d'intervention.

La réalisation de cette étude de confortement permettra à l'ANP :

- ✓ *De maîtriser la gestion d'une partie de son patrimoine d'infrastructure portuaire ;*
 - ✓ *D'améliorer la connaissance du comportement réel de l'ouvrage dans son environnement ;*
 - ✓ *De prévoir les prochaines interventions et les hiérarchiser en fonction des budgets et des priorités ;*
 - ✓ *De mettre en place un planning temporel de surveillance de l'ouvrage.*
3. L'ANP invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Firmes éligibles intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations objet de cette étude (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Peuvent être candidats, les Consultants de pays répondant aux critères de provenance et **d'éligibilité** définis dans les règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des consultants.

4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivants : de 8H heures à 17 heures GMT, heures locales :

' ANP/DG

**Lotissement Mandarona 300, Lot n°8 –Sidi Maârouf-Casablanca
MAROC '.**

5. Les manifestations d'intérêt devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **10 décembre 2009 à 17h00 GMT** et porter expressément la mention « **ANP / Manifestation d'intérêt pour l'Etude portant sur le diagnostic et l'élaboration d'un programme de réparation et de confortement des ouvrages de protection des ports** » :

A l'attention de :

Monsieur le Directeur d'Infrastructures et d'Exploitation Régionale (DIER)

Agence Nationale des Ports

Adresse géographique : Lotissement Mandaronna 300, Lot n°8 –Sidi Maârouf-

Boîte postale :

Ville : CASABLANCA

Pays : MAROC

Tél : 0522-78-99-08 / 0522-78-99-09

Fax : 0522-78-61-05

Email : h_elkhal@anp.org.ma

6. Une liste restreinte de six (6) Firmes sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles et Procédures de la Banque pour l'utilisation des Consultants. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.